

Assurance crédit

Optimisez vos ventes en maîtrisant vos risques



Globale

Un contrat sur mesure
pour votre entreprise



ASSURCRÉDIT

réinventons / l'assurance crédit

La solution la plus complète pour mieux gérer votre poste clients

Comment construire votre contrat ?

Ce qui est garanti

La garantie s'applique :

- au risque de non paiement des créances clients supérieures à 300€ TTC ;
- à l'ensemble de vos activités y compris, en option, le risque de fabrication ;
- à tous les acheteurs privés et publics ;
- à tous les pays en fonction de vos besoins.

La garantie peut être maintenue :

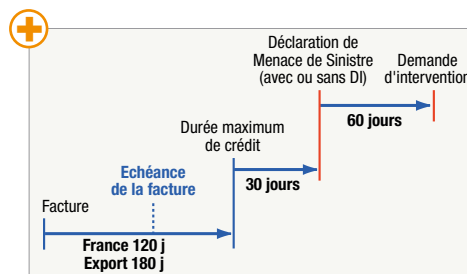
- en cas de réduction ou suppression d'un crédit si vous avez l'option commande ferme ou courant d'affaire régulier avec votre acheteur.

La garantie peut être étendue :

- à vos petites créances avec une capacité d'auto-arbitrage ;
- à vos nouveaux clients qui nécessitent une prise de décision immédiate (option « première vente »).

Ce qui est indemnisé

A l'issue de la durée maximum de crédit (120 jours en France et 180 jours à l'export), vous disposez de 30 jours pour faire votre déclaration de créance impayée sur www.assurcredit.com et de 60 jours de plus pour faire votre demande d'intervention. Nous effectuons alors le recouvrement.



Si vos créances garanties n'ont pas été recouvrées dans les délais contractuels, nous procédons à l'indemnisation.

Ce qui est facturé

La prime est calculée en fonction des caractéristiques de votre entreprise, à partir de votre chiffre d'affaires assurable estimé. Elle est réajustée au chiffre d'affaires effectivement assuré, sur la base du taux indiqué au contrat le cas échéant.

Une participation bénéficiaire peut être prévue selon la performance de votre contrat.

Les frais d'étude et de surveillance des acheteurs et les droits d'ouverture de dossier contentieux sont facturés selon le barème en vigueur. Les frais de procédure contentieuse sont à notre charge.

La gestion est personnalisée par votre intermédiaire d'assurance et un interlocuteur du service Gestion de la Relation Client d'AXA Assurcrédit vous est dédié.

contact 01 55 17 69 80
grc@assurcredit.com

Pourquoi souscrire ?

Un enjeu financier considérable

■ Délais et défaut de paiement

Si vous faites partie des 80 % des fournisseurs qui vendent à crédit, vous subissez les retards de paiement de vos clients, et courez un risque d'impayé.

Sur un montant total de crédit inter-entreprises de plus de 600 Md€, la moitié en volume est assurée crédit, mais en nombre cela ne représente qu'1 entreprise sur 10. 30 jours de retard de paiement multiplient par 6 le risque d'impayé. L'effet domino entraîne 1 entreprise sur 6 à la faillite.

■ Préjudice immédiat

L'allongement du délai de paiement de vos clients entraîne des tensions de trésorerie immédiates. En cas de défaut de paiement, la perte est d'autant plus difficile à rattraper que votre taux de marge est faible.

Ainsi, pour compenser 25K€ d'impayés, il faut vendre 500K€ de plus à un taux de marge de 5% (et trouver 20 nouveaux clients à 25K€ !).

■ Rupture de la relation client

Il en résulte aussi une perte de capital client et de l'investissement commercial réalisé, faute de prévention préalable.

■ Meilleur financement de vos créances

La délégation du bénéfice du droit à indemnité au profit de votre banque ou de votre factor permet d'obtenir un meilleur financement de votre poste clients, premier actif de votre bilan.

Comment souscrire ?

1. Votre intermédiaire d'assurance établit avec vous une demande d'étude que vous signez.
2. Il vous remet ensuite les conditions particulières : le contrat prend effet le premier jour du mois de leur signature.
3. Vous recevez votre code confidentiel et accédez à l'espace client pour faire vos recherches d'entreprises, demandes de garanties, déclarations d'impayés. Vous y trouverez les coordonnées de vos gestionnaires et aurez accès au guide de votre contrat.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Contactez votre courtier / mandataire

philippe.mami@orange.fr

06 20 33 05 61